

# LE COIN ASSO

ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL & FORMATION A LA VIE ASSOCIATIVE

« RGPD »



CDOS

HAUTE-SAVOIE

# RGPD

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



## Donnée personnelle

Une donnée personnelle est toute information, seule ou croisée, permettant d'identifier directement (nom, prénom) ou indirectement (n° adhérent, n° téléphone, adresse, photo, voix...) une personne physique.

## Traitement de données personnelles

Le traitement concerne toute manipulation ou utilisation de données personnelles ex. collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission ou diffusion, rapprochement...

## Finalité

Définir un objectif « pourquoi et pour quelle usage les données vont être collectées » avant de les collecter. Le fichier ne peut pas être utilisé pour un but autre que celui défini au début de la collecte.

*Utiliser uniquement les données nécessaires pour atteindre l'objectif fixé !*

# Principe de transparence

*Et de respect des droits des personnes*

Pour la collecte des données, les personnes concernées doivent connaître :

- L'identité et les coordonnées de l'organisme
- L'objectif du traitement
- La base légale
- L'obligation ou non de fournir des informations
- Les destinataires ou catégories de destinataires
- La durée de conservation des données
- Les droits (ex. accès, rectification)
- L'existence ou non d'un transfert de données
- Les moyens de contacter l'organisme

## Données sensibles

Prétendue origine raciale ou étique

Opinions politiques, convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale

Données génétiques et biométriques

Données concernant la santé et la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle

## Confidentialité & Sécurité

Les données doivent être traitées et consultées uniquement par les bénévoles et salariés de l'association qui sont en lien avec la mission qui le nécessite.

# Date de conservation

En fonction de l'objectif du traitement, une durée limitée est définie pendant laquelle les données doivent être conservées. Une fois la durée écoulée l'organisme doit soit supprimer, soit anonymiser les données.

# Délégué RGPD

C'est la personne (responsable de traitement) qui définit les objectifs poursuivis par un traitement et ses modalités pratiques.

## 1ères étapes de la mise en conformité

Recensez les fichiers

Faites le tri dans les données

Faites preuve de transparence

Organisez et facilitez l'exercice des droits des personnes

Sécurisez les données



## CONTACT

CDOS 74 - Pôle Formation & Conseil à la Vie Associative  
97A Avenue de Genève - 74000 ANNECY

[www.cdos74.org](http://www.cdos74.org)

vie-asso@cdos74.org  
04 50 62 90 47



**Maison Départementale  
des Sports  
et de la Vie Associative**

